

COMMUNE DE SAINT MICHEL EN GRÈVE**Compte rendu du Conseil Municipal 02 Juin 2017**

L'an deux mille dix-sept, le deux juin à 20 heures 30 minute, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Christophe ROPARTZ, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 24 Mai 2017.

Effectif légal du conseil municipal :	11	Nombre de conseillers présents :	7
Nombre de conseillers en exercice :	09	Suffrages exprimés :	7

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Christophe ROPARTZ, Jacques PREMEL, Rémi DISSEZ, Bruno LE MAT, Hélène DUBOIS, Aude RUVOEN, François PONCHON

Absents : Nicole ANDRE, Gilles LE BIHAN.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil François PONCHON, a obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées

CONVENTION LTC & FRELONS ASIATIQUES

La commune en partenariat avec LTC propose de lutter contre le Frelon asiatique en prenant à leur charge une contribution de 15€ pour les nids primaires et 25€ pour les nids secondaires. Une c

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) BAIE DE LANNION

Le Conseil Municipal émet un avis favorable avec la réserve suivante :la nécessité de prise en compte les contraintes imposées par la géographie des lieux.

AVIS SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2018-2023 DE LANNION-TREGOR COMMUNAUTE

Le Conseil Municipal émet un avis favorable

DESIGNATION D'UN DELEGUE OTC

Le maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de désigner un l'OTC souhaite la désignation d'un représentant élu de chaque commune,
Le Conseil Municipal désigne de Rémi DISSEZ comme délégué pour travailler avec des commissions thématiques de l'office de Tourisme.

PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre du départ en retraite de l'agent en charge des bâtiments communaux (Agent communal à temps non complet) pour 15 h hebdo, comprenant 10 Heures hebdo pour l'école et 5 heures hebdo pour la mairie et la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal décide de modifier le contrat de l'agent chargée de gestion de l'agence postale communale et de d'augmenter sa durée Hebdomadaire de 25 à 32h/hebdo heures pour effectuer le ménage de la mairie et de la salle des fêtes à compter du 1^{er} juillet 2017.

La partie ménage de l'école sera vue ultérieurement.

ROUTE DE KERNEVEZ VC 500 & EAUX PLUVIALES

La route de kernevez est sujette à inondation les de fortes pluies. Les élus de Saint Michel en Grève et de Trédrez Locquémeau ont convenu de réaliser sur une centaine de mètres des travaux d'eau pluviales

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition du Syndicat de voirie pour un montant de 2 761,37€HT (3 079,67€TTC)

VENTE D'UNE VALISE DE TIR D'OCCASION

Le Maire propose de revendre pour le montant de 800,00€ à Artifices et Spectacles de Lanvollon, la valise de tir utilisée pour les de feux d'artifice (achetée au prix de 1 770,56€ TTC en 2010)

MODIFICATION BUDGETAIRE :

Selon les instructions du percepteur, il convient de faire un virement de crédit pour réduire l'article 681, le Maire propose d'inscrire en crédit cette somme pour

alimenter l'article 622 concernant les indemnités du commissaire enquêteur.

Le Conseil Municipal maire décide les modifications suivantes en fonctionnement:

Chapitre	Article	Recettes	Dépenses
Chap 042	Art 681		- 4 630,29€
Chap 011	Art 622		+ 4 630,29€
Total		0.00	0.00

Par ailleurs le comité des Fêtes ayant fait un don à la commune (même conseil municipal), cette somme servira à acheter des tentes avec remorque, ce qui nécessite la modification budgétaire suivante :

Chapitre	Article	Recettes	Dépenses
Chap 77	Art 7788	+ 5 631,11€	
Chap 023			- 5 631,11€
Chap 021		+ 5 631,11€	
Chap 21	Art 2188		- 5 631,11€
Total		+11 262,22€	- 11 262,22€

SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

— Amicale laïque :	300 €
— Club Loc Mikel :	300 €
— J'art'din :	300 €
— Ar steredenno deuz loc Mikel :	200 €
— Ici ça bouge :	200 €
— Mémoire locale :	200 €
— Société de chasse :	200 €

RUE DE KERIVOAL REGULARISATION D'EMPRISES DE VOIRIE

Suite à la délibération du 10 mars 2017, concernant les parcelles comprises dans la partie de la voirie du chemin de kérivoal, le Conseil Municipal décide :

- De nommer Jacques PREMEL pour représenter la commune dans les 3 actes
- De fixer le prix au mètre carré des parcelles à 0,50€ pour le calcul de la contribution de sécurité immobilière.

ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALITIQUE POUR L'EPICERIE

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'acheter deux panneaux de signalitique pour réserver 2 places de stationnement à l'Epicerie pour un prix de 238,80€TTC (199 ,00€HT) auprès de la société SPM de Lanvollon.

LTC DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS VOIRIE 2017

Suite à la délibération du 12 décembre 2016, le Conseil Municipal a prévu des travaux de voirie en 2017 montant de 29 523,66HT€.

Devis	Route	Longueur	Prix HT	Prix TTC
17-01	Land gily VC 200 en agglomération	1 265m ²	18 498,45	21 243,68
17-03	Kerhuel VC 108 hors agglomération	260ml	11 025,21	12 867,38
Total			29 523,66	34 111,06

Sur proposition de M. Dissez, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter le fonds de concours voirie.

GRAND MENAGE A LA SALLE DES FETES

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de demander à Emeraude id de faire un grand ménage annuel à la salle des fêtes pour un prix de 1 048,32€TTC (873,60€HT).

MARCHE HEBDOMADAIRE ET NAVETTE DE BUS

Le Maire fait part d'un devis demandé au transporteur « Voyages le Guyader » à Plestin les Grèves, pour faire un circuit passant par les communes de Plestin, Trémel, Plufur, Lanvellec, Plouzélambre et Tréduder,

le vendredi matin pour faciliter l'accès au marché hebdomadaire de Saint Michel en Grève. Le montant s'élève à 95,00€HT par jour.

Le Conseil Municipal décide de faire un test le 30 juin prochain.

ACHAT DE TENTES

Le Maire fait part de la perception des fonds du comité des fêtes suite à sa dissolution, soit un montant de 5 631,11€. Il propose de l'achat de tentes avec remorque, qui pourraient être mise à la disposition des associations.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à un tel achat dans la limite des fonds encaissés.